Charte Informatique et Internet du collège Léo Ferré ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques du collège. Elle s'appuie sur les lois en vigueur.

A. CHARTE INFORMATIQUE

Les règles et obligations s'appliquent à tous les élèves autorisés à utiliser le réseau pédagogique du collège Léo Ferré. L'utilisation des moyens informatiques du collège a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation.

1. Chaque élève se voit attribuer un compte informatique (numéro d'utilisateur et un mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

2. Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité (un utilisateur doit, par exemple indiquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique, les pseudonymes sont exclus);
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires ; logiciels etc ...) ;
- d'installer des logiciels ou d'en faire une copie ;
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- de modifier la configuration du système.
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau.

3. Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. L'enregistrement des travaux d'élèves doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur). Tout document situé hors de ce répertoire sera supprimé. Toute impression de document doit être autorisée par un adulte.

4. Tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail.

B. CHARTE INTERNET

1. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève, c'est-à-dire, fiches de cours, exercices en ligne, orientation scolaire et professionnelle.

2. Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail est interdit. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers ou documents dans son répertoire personnel en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. L'usage de disquettes, clés USB, CD-R personnels n'est pas autorisé pour éviter les virus.

3. Chaque élève doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :

- > À caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe, pornographique...
- À caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

* Les textes de lois prévoient des sanctions lourdes (amendes et / ou peines de prison) à l'encontre des personnes qui ne les respecteraient pas.

Coupon ci-dessous à découper et à rendre au professeur principal

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : CLASSE :

Je soussigné (Nom et prénom du responsable légal) ,...., , reconnais avoir pris connaissance de la charte Informatique et Internet du collège Léo Ferré pour l'année scolaire 2021/2022 et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Fait leàà